



58th  
Montreux Jazz Festival  
July 5th – 20th, 2024

### Conditions d'inscription au Staff du Montreux Jazz Festival

En validant mon inscription, j'accepte les conditions de participation au Montreux Jazz Festival 2024, à savoir :

- Avoir 18 ans révolus dès le 1<sup>er</sup> jour de l'engagement ;
- Avoir soit la nationalité suisse, la nationalité d'un des pays membres de l'UE/AELE et/ou un permis de séjour/travail valable en Suisse (sous conditions). Pour plus d'informations : [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza\\_schweiz-eu-efta/eu-efta\\_buerger\\_schweiz.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta/eu-efta_buerger_schweiz.html) ;
- Comprendre parfaitement et parler le français ;
- Avoir une assurance maladie valable sur le territoire suisse pour la durée de l'engagement ;
- Loger dans la région de la Riviera (possibles horaires de nuit pour le Staff, moyens de transport limités) ;
- Être disponible et capable de travailler pendant les 16 jours de la manifestation, avec des horaires irréguliers, le soir et la nuit plus particulièrement ;

Je certifie que les informations communiquées dans le formulaire d'inscription sont conformes à la réalité.

Je prends note que si le montant total de mon indemnité atteint CHF 2'300.00, je serai obligatoirement soumis-e aux retenues AVS/AI/APG/AC/PCFam selon les taux en vigueur.

Je prends note que si je ne suis pas contribuable en Suisse et que le montant journalier de mon indemnité l'exige, je serai obligatoirement soumis-e à l'impôt à la source aux règles en vigueur. Pour plus d'informations : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/impots/pour-les-employeurs/impot-a-la-source>

**Important : si ton formulaire ne comporte pas de pièce d'identité ou permis valable au moins jusqu'au 31 juillet 2024, il ne sera pas pris en compte.**



58th  
Montreux Jazz Festival  
July 5th – 20th, 2024

## Conditions contractuelles d'engagement aux Montages et règlement

En validant mon inscription, j'accepte les conditions d'engagement aux Montages du Montreux Jazz Festival 2024 et le règlement suivant :

### Conditions

- Avoir 18 ans révolus à la date du 12 juin 2024 ;
- Avoir soit la nationalité suisse, la nationalité d'un des pays membres de l'UE/AELE et/ou un permis de séjour/travail valable en Suisse (sous conditions). Pour plus d'informations : [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza\\_schweiz-eu-efta/eu-efta\\_buerger\\_schweiz.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta/eu-efta_buerger_schweiz.html) ;
- Comprendre parfaitement et parler le français ;
- Avoir une assurance maladie valable sur le territoire suisse pour la durée de l'engagement ;
- Être disponible dès le 12 juin 2024 et jusqu'au 5 juillet 2024 compris (période d'engagement maximale, les plannings seront effectués en fonction des besoins et des disponibilités) ;
- La rémunération de base s'élève à CHF 15.55 brut de l'heure (ce tarif peut varier selon le poste attribué). À noter que les paiements sont effectués uniquement en francs suisses ;
- L'horaire de travail standard est : 8h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00 (8h). Selon le planning et l'avancée des travaux, il peut cependant varier ;
- Le repas de midi est offert pendant les jours de travail.

### Règlement

- Toute personne doit se présenter sur le lieu de travail avec des habits de travail adéquats et usuels dans les métiers de la construction : bonnes chaussures (fermées), pantalons de travail, etc. ;
- Toute personne doit strictement respecter les règles de sécurité ;
- La participation aux Montages ne donne pas droit à un badge durant le Festival ;
- Un engagement aux Montages ne garantit pas un engagement au Staff et vice-versa ;
- Un engagement aux Montages ne garantit pas un engagement aux Démontages ;
- Les animaux sont interdits sur le lieu de travail.

### Remarques

- Les Montages sont réservés en priorité aux personnes ayant une formation artisanale ou dans la construction ;
- Il ne s'agit pas uniquement de décorer mais surtout de monter toute la structure du Festival, ce qui signifie devoir porter du matériel lourd. C'est pourquoi une bonne résistance physique est nécessaire ;
- Le transport jusqu'à Montreux ainsi que le logement durant la période des Montages ne sont pas pris en charge par le Festival et sont à organiser de manière indépendante ;
- Le Festival ne fournit pas de logement ni de place de stationnement.

Je certifie que les informations communiquées dans le formulaire d'inscription sont conformes à la réalité.

Je prends note que si le montant total de mon indemnité atteint les CHF 2'300.00, je serai obligatoirement soumis·e aux retenues AVS/AI/APG/AC/PCFam selon les taux en vigueur.

Je prends note que si je ne suis pas contribuable en Suisse et que le montant journalier de mon indemnité l'exige, je serai obligatoirement soumis·e à l'impôt à la source aux règles en vigueur.



58th  
Montreux Jazz Festival  
July 5th – 20th, 2024

Pour plus d'informations : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/impots/pour-les-employeurs/impot-a-la-source/>.

**Important : si ton formulaire ne comporte pas de pièce d'identité ou permis valable au moins jusqu'au 2 août 2024, il ne sera pas pris en compte.**